

Rencontres ASMP

Révision des lois cantonales

Analyse et discussion

18 janvier 2023, 16h15–18h15 (suivi d'un apéro), **Lausanne**

Un évènement de l'Association suisse des marchés publics (ASMP ; www.asmp.ch)

Ouverture

Martin Beyeler, Professeur UNIFR, Président de l'ASMP

Conférences

Quelques aspects du nouveau droit des marchés publics,
Jean-Michel Brahier, Avocat et Docteur en droit, Chargé de cours UNIFR, Fribourg

Le gré à gré exceptionnel dans le nouveau droit des marchés publics, **Manuel Jaquier**, Docteur en droit, Genève/Lausanne

Lieu, date et heure

Club Alpin Suisse – Section des Diablerets – Grande salle, Rue Beau-Séjour 24, 1002 **Lausanne**

18 janvier 2023, 16h15–18h15 (suivi d'un apéro)

Programme

Le 1^{er} janvier 2021, l'AMP 2012 est entré en vigueur en Suisse.

Dans les cantons de Vaud et Fribourg, l'AIMP 2019, les lois et leurs règlements d'application entreront en vigueur le **1^{er} janvier 2023**. Pour leur part, Neuchâtel et le Valais devraient adopter leurs nouvelles législations dans le courant de l'année 2023.

Il est temps d'examiner les grandes nouveautés juridiques que ces nouvelles législations impliqueront pour les praticiennes et les praticiens du droit des marchés publics.

Jean-Michel Brahier présentera certains aspects intéressants des nouveaux droits (fédéral et intercantonal) et abordera les réglementations prévues dans les cantons romands.

Manuel Jaquier exposera quelques éléments du gré à gré exceptionnel, à la lumière du nouveau droit des marchés publics.

Après chacun des deux exposés, il y aura de la place pour des discussions.

Inscription, Participation

Pas d'inscription nécessaire
Participation gratuite

Liens des lois

→ [AMP 2012](#)

→ [AIMP 2019](#)

→ [nLMP-VD](#)

→ [nLCMP-FR](#)

Information

info@asmp.ch

www.asmp.ch